

Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01
Date: 08/05/2012
Reference: PR 2012/014

L'Agenda des consommateurs place enfin les consommateurs au centre de la politique de l'UE

Le BEUC se félicite de l'adoption de l'Agenda des consommateurs par la Commission européenne - sa vision de la future politique européenne des consommateurs. L'agenda vise à accroître la confiance des consommateurs en renforçant la sécurité des consommateurs, en améliorant l'information sur leurs droits et les outils nécessaires dans leurs choix. L'Agenda des consommateurs poursuivra également cet objectif en renforçant et en améliorant l'application de la législation; en fournissant des moyens de recours et en alignant les droits des consommateurs et les politiques à l'évolution de la société et de l'économie. En rassemblant les initiatives, auparavant dispersées, sous l'égide de l'Agenda des consommateurs, la Commission lance un signal fort de prise en considération des besoins et attentes des consommateurs dans l'élaboration des différentes politiques européennes.

Le BEUC est heureux de voir que l'Agenda a tenu compte de bon nombre des objectifs pour 2020 présentés à l'occasion de son 50^e anniversaire dans le cadre de sa vision pour une «politique européenne des consommateurs 2020».¹

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, a déclaré:

« La Commission s'est engagée dans une approche globale des principaux obstacles auxquels les consommateurs européens sont confrontés : de la surcharge d'information, à l'échec de la libéralisation des marchés en passant par le manque d'application effective des droits des consommateurs. Ces questions doivent être traitées de toute urgence et trouver une solution afin de nous permettre à tous de profiter pleinement du marché unique. »

« La Commission a présenté une liste impressionnante d'initiatives, mais attendons les résultats pour en juger. Les consommateurs espèrent de l'UE un suivi rapide de ses promesses. Le test décisif sera l'introduction, à échelle européenne, d'un système de recours collectif au bénéfice de ses 500 millions de consommateurs. »

« En des temps de compressions budgétaires drastiques, nous sommes rassurés l'UE s'engage à collaborer avec les gouvernements pour soutenir les organisations nationales de consommateurs. Une première étape concrète pour renforcer le mouvement consommateur serait de consacrer une partie des amendes imposées dans le cadre des dossiers de concurrence européenne ou d'atteinte à la protection des données à des projets de promotion des intérêts des consommateurs. »

« Les récents scandales des prothèses PIP ou encore du médicament Médiator montrent aussi qu'une plus grande attention devrait être accordée aux questions liées à la santé des consommateurs. »

FIN

1. Le BEUC a identifié 9 objectifs sur la façon dont l'Europe peut atteindre une meilleure protection des consommateurs en 2020. Suivez ce lien en ligne pour lire notre document « Pour une politique européenne des consommateurs en 2020 »: <http://bit.ly/J3DQST>